

**ICC**  
France



# 2024 RAPPORT ANNUEL

LA CROISSANCE EMPÊCHÉE PAR  
L'INCERTITUDE



# SOMMAIRE

**1** LE MOT DU PRÉSIDENT **3**

**2** TEMPS FORTS 2024 **5**

**3** COMMUNICATION **11**

**4** FORMATION **12**

**5** COMMISSIONS **13**

**6** GOUVERNANCE **24**



# 1 LE MOT DU PRÉSIDENT

*Matthias Fekl*

*« Dans ces temps troublés, il est indispensable que la Chambre de Commerce internationale donne un cap aux entreprises pour faire fonctionner le commerce au service de la compétitivité et de la durabilité. »*

Je souhaite tout d'abord rendre hommage à Philippe Varin qui a présidé pendant 9 ans le Comité français et a hissé ce dernier au top niveau des Comités nationaux comme l'atteste la « médaille d'or » reçue par ICC France en juin 2024 pour sa contribution à la digitalisation du commerce international.

Le travail qu'il a accompli nous honore et nous oblige. Je le félicite chaleureusement pour son élection le 11 juin à la tête de la Chambre de Commerce internationale à un moment charnière des relations internationales. Il peut compter sur le Comité français et tous ses membres pour l'aider à mettre en œuvre sa feuille de route particulièrement pertinente et exigeante, et pour faire rayonner la place de Paris comme centre international de résolution des litiges.

L'année 2024 a été contrastée : elle a vu le volume du commerce des marchandises augmenter de 2.9 % en volume et de 2% en valeur avec des performances variables selon les secteurs (la dynamique dans les équipements télécom contrastant avec la baisse des échanges pour le pétrole, les industries extractives, l'acier et le fer) pour atteindre un montant de 24,3 trillions de USD. Le commerce des services, toujours plus dynamique a connu une progression de 6.8 % en volume et de 9% en valeur (transports, tourisme, services aux entreprises).

Cette croissance pour les marchandises est pratiquement égale à celle du PIB (2.8%) alors que pendant des années, la dynamique des échanges était l'un des moteurs de la croissance mondiale. Toutes les régions du monde, à l'exception notable de l'Europe et de l'Afrique, ont enregistré une progression des exportations et importations, la Chine en particulier a conforté son rang de premier exportateur mondial avec un excédent commercial de 990 milliards de USD (+20% par rapport à 2023).

L'élection de Donald Trump pour un second mandat avec un agenda visant à imposer des droits de douane élevés sur tous

les partenaires commerciaux dégageant un excédent commercial avec les Etats-Unis, la poursuite de la guerre en Ukraine, et la multiplication des tensions géopolitiques avec plus de 61 conflits armés pèsent sur les perspectives de croissance du commerce en 2025, la plupart des organisations internationales ayant annoncé une contraction des échanges.

Anticipant les nouvelles attaques contre le multilatéralisme, la Chambre de Commerce internationale a commandé une étude à Oxford Economics sur l'impact économique qu'aurait un affaiblissement graduel de l'OMC sur le commerce et le PIB de 200 pays en développement. L'analyse repose sur l'hypothèse d'une érosion progressive d'ici 2030 du respect des règles de l'OMC. Cette dernière génère à la fois une augmentation des droits de douane, des barrières non tarifaires, et des coûts d'information en termes d'accès au marché ainsi que des incertitudes peu propices au développement des affaires. Cette dégradation de l'environnement a un impact négatif via les canaux des investissements directs étrangers et du commerce sur la productivité, le stock de capital, et le PIB estimé à une réduction moyenne de 30% du commerce des PED d'ici 2030 (hors pétrole) et à une contraction potentielle de 5,1% de leur PIB.

L'année s'est toutefois achevée sur une note positive avec l'ouverture le 19 décembre à Paris d'un nouveau centre d'audience ICC. Situé au 40 rue Legendre dans le 17ème, ce vaste complexe propose deux salles d'audience, un espace de co-working et de nombreuses salles de réunion parfaitement équipées. Lors de l'inauguration officielle à laquelle j'ai assisté aux côtés de Philippe Varin, Président d'ICC, Claudia Salomon, Présidente de la Cour internationale d'arbitrage, Alexander Fessas, Emmanuel Jolivet, Julian Kassum et de Joanna Ghorayeb du ministère de la Justice, les atouts de ce nouvel écrin ont été mis en valeur à la fois pour conforter l'excellence des services de prévention et de résolution des litiges et renforcer l'attractivité d'ICC.

Le Comité français a apporté sa contribution à la réalisation à plusieurs priorités stratégiques d'ICC :

- Accès à la justice privée : la prise en compte des retours d'expérience des utilisateurs des procédures d'arbitrage afin de faire émerger de nouvelles pratiques de l'arbitrage répondant à leurs attentes en termes de sélection des arbitres, de gestion de la procédure, et de maîtrise du calendrier. Le 14 mai 2024, une table ronde sur les « Procédures d'arbitrage de l'ICC : éclairage & retours d'expérience » s'est tenue chez White & Case LLP, à l'initiative d'ICC France et du Cercle Montesquieu. Les discussions sur les avantages : flexibilité, confidentialité, et absence de double degré ont été nourries par des questions des participants, des interventions d'arbitres, et de juristes d'entreprise. Un groupe de travail rattaché à la Commission Arbitrage, animé par Olga Mouraviova (Engie) auquel ont participé plus d'une vingtaine de juristes d'entreprises issus de secteurs variés a rédigé un rapport détaillé dont la teneur a été présentée lors de la Conférence Arbitrage du 15 octobre 2024 (p 9-10)

- Soutenabilité : le verdissement des pratiques d'entreprises avec des résultats importants dans deux secteurs majeurs de l'économie : le secteur financier et celui de la publicité. Les banques françaises ont apporté une contribution décisive à l'élaboration de critères ESG pour les activités de financement du commerce international (Trade finance) avec les principes dits Wave II/Wave III. J'ai eu le plaisir de participer au lancement à Paris le 4 novembre en présence de Philippe Varin, Président d'ICC, et de Christine Albanel, Présidente de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité, de la 11ème édition du Code Marketing et publicité qui propose des normes mondiales robustes et adaptées aux nouveaux enjeux : émergence de nouveaux médias, montée de l'IA, développement du marketing d'influence, et importance des questions climatiques tout en restant fidèle aux quatre grands principes initiaux d'une communication légale, décente, honnête et véridique.

Digitalisation : l'accompagnement des entreprises dans la digitalisation de leurs transactions internationales est entré dans une phase plus opérationnelle avec une réunion de match-making organisée avec le BPI et Paris Europlace le 23 septembre entre les corporate, les banques et les acteurs de la Trade Tech (traçabilité, dédouanement, conformité...), la mise en œuvre de POC sur des corridors paperless ainsi que la promotion des standards d'interopérabilité issus de la Digital Standards Initiative d'ICC (DSI).

Le détail des travaux des commissions (p 13-23) montre la richesse de notre engagement avec l'organisation de plusieurs conférences (arbitrage, politique de la concurrence, digitalisation du commerce international, commerce international...), la réponse à des consultations officielles (concurrence), l'invitation de personnalités éminentes afin de faire bénéficier nos membres d'informations de première main leur permettant d'anticiper sur les évolutions réglementaires à venir et de faire connaître leur point de vue sur tous les grands sujets d'actualité du moment : taxe carbone aux frontières, reporting ESG, réforme de l'OMC...

L'activité de formation conduite par ICC France Conseil a été assez dynamique grâce aux nombreuses sessions sur les règles de trade finance organisées en partenariat avec CREDIMPEX, aux masterclass Arbitrage et à un partenariat très prometteur noué avec SKEMA qui s'est traduit par un nouvel électif de 18 heures « Mastering the Rules of International Trade » proposé aux étudiants en MSC d'International Business (p 12).



Le Conseil d'administration a permis d'accompagner cette dynamique positive et d'approfondir les priorités stratégiques des entreprises françaises sur les grands enjeux de la régulation des échanges grâce à un dialogue avec des décideurs du secteur public ou privé (voir p 24) et je remercie nos administrateurs pour leur engagement.

Je tiens à remercier toute l'équipe d'ICC France animée par Emmanuelle Butaud-Stubbs qui a réalisé une belle année avec plusieurs succès à son actif : un résultat excédentaire à la fois pour le Comité et la filiale dans une conjoncture économique incertaine, l'adhésion de nouveaux membres, une dynamique de réflexion sur de nouveaux sujets dans plusieurs Commissions (Arbitrage, Responsabilité d'entreprises et anticorruption notamment, Commission Bancaire) qui se traduira par des contributions solides l'année prochaine.

L'année 2025 devrait permettre de prolonger ses succès dans une relation encore plus symbiotique avec le siège, et une contribution significative du Comité français au projet PHOENIX qui vise à revitaliser le système multilatéral en prévision de la 14<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC à Yaoundé en mars 2026.

Matthias Fekl



# TEMPS FORTS 2024



**26-28 FÉVRIER 2024**

**13ÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
DE L'OMC (ABU DHABI) -  
DÉLÉGATION FRANÇAISE (MEDEF -  
AFEP-ICC-FRANCE)**

5

**26 JUIN 2024**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVEC LA  
PARTICIPATION DE HUBERT VÉDRINE,  
ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES ET UNE TABLE RONDE  
“LA NOUVELLE DONNE COMMERCIALE :  
ENJEUX POUR LES ENTREPRISES”**





**27 JUIN 2024**

**WORKSHOP SUR LA DIGITALISATION DU COMMERCE INTERNATIONAL EN COOPÉRATION AVEC LA DSI – ICC GERMANY ET ICC NETHERLANDS (LA HAYE)**

**23 SEPTEMBRE 2024**

**« QUAND L’OFFRE ET LA DEMANDE DE TRADE TECH SE RENCONTRENT » : SESSION DE CONFÉRENCES ET DE RENDEZ-VOUS D’AFFAIRES ENTRE ENTREPRISES, BANQUES ET START-UPS (BPI-ICC FRANCE-PARIS EUROPLACE)**



**15 OCTOBRE 2024**

**CONFÉRENCE ANNUELLE ARBITRAGE SUR LES NOUVELLES PRATIQUES DE L'ARBITRAGE EN PRÉSENCE DE CLAUDIA SALOMON, PRÉSIDENTE DE LA COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE, MATTHIAS FEKL, PRÉSIDENT D'ICC FRANCE ET UN PANEL D'ENTREPRISES (ENGIE, VINCI, ...)**



## 26 JUIN 2024

### UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ : PHILIPPE VARIN PASSE LE TÉMOIN À MATTHIAS FEKL

L'Assemblée générale d'ICC France qui s'est tenue le 26 juin 2024 dans la Salle de Conférences de la Mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement du fait de l'indisponibilité du siège en raison de l'accueil d'une partie de la presse internationale sportive à ICC a été marquée par l'élection d'un nouveau Président.

Dans son ouverture, le Président Philippe Varin a mis en lumière quelques évolutions préoccupantes dans la fragmentation du commerce international dont la recrudescence des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce et la divergence réglementaire au niveau national ou régional dans le design des mesures destinées à accompagner les entreprises dans la transition écologique. De la même manière, la digitalisation du commerce international se heurte à des décisions nationales parfois restrictives pour les opérateurs étrangers, s'agissant par exemple de la localisation des serveurs, et de la protection des données, qui viennent limiter les bénéfices de l'économie digitale. En tant que nouveau Président d'ICC élu par le World Council le 11 juin 2024, il a présenté la feuille de route détaillée pour les deux ans à venir autour des 5 priorités stratégiques de l'organisation (Voir Encadré).

#### ENCADRÉ

## Roadmap 2024-2026

### 1. Tackling trade frictions

- Tackle the root causes of major trade tensions in the global economy—including unilateral tax and sustainability policies.
- Establish roadmaps for new agreements to resolve identified trade frictions, including through the development of innovative industry coalitions.
- Raise awareness amongst MSMEs of ICC tools that can support their international business journey—and increase the usage of these solutions by small companies.

### 2. Promoting access to justice, integrity and respect for the rule of law by enhancing the reach and scope of ICC's dispute resolution services

- Deliver fully digitalised case management of ICC Arbitration cases by early 2025—and unleash the potential of AI in resolving disputes.
- Open a new state-of-the-art hearing centre in Paris by January 2025.
- Develop new services to ensure small businesses can resolve disputes expeditiously and at minimal cost.

### 3. Enabling effective action on climate and sustainability

- Deliver (by mid-2025) a fully implementable framework to allow banks and corporates to grade the sustainability of trade transactions.
- Drive policy reforms—both domestically and internationally—to remove identified barriers to the deployment of climate and sustainability solutions.
- Provide tools to enable environmental trade—including new “ICC EcoTerms” standards.

### 4. Accelerating trade digitalisation

- Ensure that more than 50% of global trade is governed by laws that recognise electronic trade documents by the end of 2025.
- Accelerate the adoption of interoperable data standards and e-trade systems across key sectors/industries.
- Enable digital trade corridor pilots covering strategically important sectors.

### 5. Enhancing multilateralism

- Secure agreements to reform the WTO system—including the restoration of its dispute settlement function.
- Secure new structures to embed business expertise in intergovernmental decision-making—building on and enhancing recent ICC-led innovations such as the WTO Business Advisory Group.
- Promote new approaches to enable the United Nations and other major institutions to better anticipate and mitigate cross-border crises, including humanitarian response efforts.

Le nouveau Président élu, Matthias Fekl, avocat, associé fondateur du cabinet d'avocats Audit Duprey Fekl et Equanim international, ancien ministre a félicité Philippe Varin pour son élection, et l'a assuré du plein soutien du Comité français pour assurer le succès de sa feuille de route. Il aura à cœur de mobiliser les entreprises et conseils sur chacune des 5 priorités stratégiques et également de faire rayonner la place de Paris comme Place de droit.

Emmanuelle Butaud-Stubbs a retracé brièvement les activités du Comité français en 2023 en insistant sur quelques faits saillants :

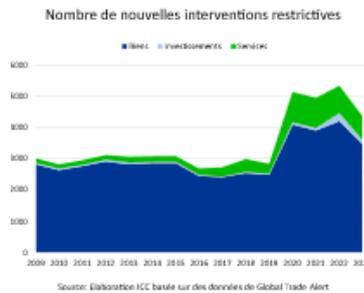
- le renouvellement de la gouvernance de plusieurs Commissions : Concurrence, Propriété intellectuelle, Responsabilité d'entreprise et anticorruption, Energie et environnement,
- la participation d'un nombre croissant d'entreprises françaises aux grandes réunions multilatérales : négociations d'un traité intergouvernemental sur la pollution plastique, COP 16 à Busan, COP 29 à Bakou notamment,
- la multiplication des liens avec les start-ups actives dans les solutions de digitalisation pertinentes pour le commerce international, notamment grâce à la BPI,
- la production de plusieurs contenus sous forme de réponse à des consultations ou de rédaction de rapports sur des sujets variés : de l'émergence de nouvelles pratiques de l'arbitrage, à une enquête sur les prix de transfert et les procédures d'évaluation en douane en passant par des réponses à des consultations sur l'évolution de la politique européenne de concurrence.

Une table ronde sur la nouvelle donne commerciale et les enjeux qu'elle représente pour les entreprises a donné la parole à des experts et responsables d'entreprises.

Mélanie Lalloum, Chief Economist d'ICC a présenté les grandes tendances du commerce international en insistant notamment sur la recrudescence des barrières au commerce, la montée des échanges régionaux, le développement exponentiel du e-commerce et des échanges de services digitaux.

## La fragmentation se révèle sur de multiples aspects

### Des rivalités géopolitiques qui favorise une recrudescence du protectionnisme



### La technologie devient de plus en plus un enjeu géopolitique et se régionalise progressivement

Un cadre réglementaire de plus en plus fragmenté

| <b>Approche</b>                         | Secteur privé                                      | Intervention État                        |  | Individus  |
|---|--|--|--|--|
| <b>Flux transfrontaliers de données</b> | Gratuit, pas exigence pour localisation du serveur | Régulation stricte, surveillance données |  | Libre au sein de l'UE, mais restrictions hors UE     |
| <b>Objectif</b>                         | Accès à de nouveaux marchés                        | Surveillance, cybersécurité              |  | Souveraineté digitale, protection données vie privée |

Différents représentants de la banque (Société générale), de l'industrie (Michelin, Alstom) et des biens de consommation (L'Oréal) ont décrit l'impact de ces changements sur leur organisation : bouleversement des chaînes d'approvisionnement, retrait forcé de certains marchés, investissement dans les outils de l'IA ... et mis en avant les mesures d'adaptation : mise en place d'outils de veille, révision des contrats, recherche de nouveaux fournisseurs...

Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères a conclu l'Assemblée générale en dressant un panorama complet des défis géopolitiques auxquels la diplomatie européenne était confrontée.





# 15 OCTOBRE 2024

## NOUVELLES PRATIQUES DE L'ARBITRAGE : LES PROPOSITIONS DES JURISTES D'ENTREPRISES

Pour la troisième édition de sa Conférence Annuelle Arbitrage qui s'est tenue le 15 octobre au Cercle National des Armées devant un public de près de 200 participants, ICC France a fait le choix de donner la parole aux juristes d'entreprises.

Les réflexions d'un groupe de travail animé par Olga Mouraviova (Engie) et composé d'une vingtaine d'entre eux appartenant à des secteurs très variés (construction, énergie, tech, logistique, banque...) ont été présentées dans un panel modéré par Agnès Bizard (King & Spalding). Virginie de Gouberville (Vinci Construction) et Anne-Sophie Gidoin (Africa Global Logistics) ont formulé, au nom du groupe de travail, des recommandations sur trois sujets :

1/ La mise en place systématique d'une Case Review Conference entre les Parties et le tribunal après un premier échange de mémoires afin de faire un point procédural et substantiel sur le dossier. A ce stade, les parties et le tribunal connaissent les arguments et sont en mesure de les évaluer de façon préliminaire. C'est donc à ce moment-là que les tribunaux peuvent prendre des décisions utiles à la poursuite de la procédure, en obtenant les éclairages sur certains sujets et en centrant la suite des débats sur ce qui leur est essentiel pour trancher le litige. Le contenu de la CRC pourrait notamment couvrir les sujets et outils additionnels de gestion de procédure tels que :

- la discussion du rapport du tribunal (envoyé en amont de la CRC) contenant sa compréhension des arguments des parties, une liste de points à trancher et des questions aux parties,
- l'optimisation du second échange écrit,
- la possibilité d'une demande d'avis préliminaire non-contraignant de la part du tribunal,

- le recours plus fréquent à la bifurcation,
- l'introduction d'une fenêtre de négociation.

2/ Les moyens de s'assurer d'une bonne compréhension du dossier et d'une disponibilité suffisante de la part des arbitres : les parties souhaiteraient plus de transparence sur les procédures de nomination des arbitres. Elles sont volontaires pour proposer au Secrétariat de la CCI les critères de sélection qu'elles souhaitent voir appliqués pour la sélection des arbitres (tels que connaissance approfondie d'un secteur ou d'une industrie etc.) ou pour répondre à un formulaire de la CCI. La disponibilité des arbitres est un autre sujet de préoccupation pour le Groupe qui estime que le formulaire existant, comptabilisant le nombre des procédures (arbitre/conseil) dans lesquelles l'arbitre agit, sans plus de précision, n'est pas suffisant pour les rassurer d'où la proposition d'instaurer un formulaire de disponibilité plus détaillé comprenant le domaine concerné, le stade de la procédure et surtout la densité du dossier (le nombre de témoins, experts et pièces, ainsi que le nombre et la durée des audiences prévues). Les juristes d'entreprises appellent également de leurs vœux un rôle plus actif du Secrétariat qui serait habilité, dans des cas flagrants d'indisponibilité de l'arbitre au regard du nombre d'affaires en cours, à ne pas confirmer un arbitre trop occupé.

3/ La maîtrise du calendrier et la prévisibilité de la procédure : les membres du Groupe ont souligné la nécessité d'obtenir une sentence dans un délai raisonnable, mais également l'importance d'avoir plus de prévisibilité quant à la date de reddition de la sentence, notamment en raison des exigences fiscales et comptables. Il serait souhaitable que le calendrier

de procédure fixe expressément une date de notification de la sentence par la CCI, et que le reste du calendrier et la procédure elle-même soient adaptés par les parties et le tribunal en fonction de cette date (retroplanning). En pratique, la date de notification pourra naturellement être adaptée en cas de modification du calendrier de procédure pour des motifs justifiés.

Ces propositions sont issues d'un rapport plus complet construit sur trois problématiques :

- (i) comment assurer une meilleure compréhension du dossier par les arbitres et une meilleure qualité des sentences,
- (ii) quels outils mettre en place pour améliorer l'efficacité de la procédure et sa simplification,
- (iii) les arbitres (disponibilité, information, transparence).

Matthias Fekl, Président d'ICC France a exprimé notamment sa volonté de contribuer au succès de la feuille de route de Philippe Varin et salué l'adaptabilité permanente de l'arbitrage. Il a également insisté sur son attachement à l'attractivité de la Place de Paris à laquelle l'ICC contribue grandement.

Claudia Salomon a confirmé être en permanence à l'écoute des juristes d'entreprises afin de rendre les services de résolution des litiges d'ICC toujours plus performants. Elle a indiqué que la révision en 2026 du règlement d'arbitrage, des annexes et des notes fournirait l'opportunité d'introduire des changements répondant aux souhaits des utilisateurs.

Laurent Jaeger, Président de la Commission Arbitrage d'ICC France a salué la qualité des travaux des juristes d'entreprise et formé le vœu que leurs suggestions soient prises en compte.



# 3

# COMMUNICATION

## COMMUNICATION DIGITALE



+ **75** FOLLOWERS  
 + DE **10** PUBLICATIONS  
 + DE **34 000** IMPRESSIONS  
 + DE **44** MENTIONS



+ **1 075** FOLLOWERS  
 + DE **367** PUBLICATIONS  
 + DE **100 334** IMPRESSIONS  
 + DE **16 345** CLICS



+ DE **15 000** UTILISATEURS  
 + DE **42 000** PAGES VUES  
 DUREE MOYENNE DES SESSIONS : **1min25s**  
 MOYENNE DE **3 PAGES** VISITÉES PAR SESSION

## II

## ÉCHANGES INTERNATIONAUX

ICC France publie deux ou trois fois par an son magazine Echanges Internationaux, qui traite de l'actualité du commerce et de l'investissement à l'international. C'est une opportunité pour les juristes, les praticiens d'entreprises ou encore les personnalités de premier plan du monde économique et politique, de pouvoir partager leur point de vue et faire un retour d'expérience au travers de différentes rubriques :

- Tous les grands sujets du multilatéralisme (réforme de l'OMC, enjeux de l'Accord de Paris, la digitalisation du commerce international, les priorités de la politique commerciale de l'Union européenne...), : « Mondialisation : mode d'emploi » ;
- L'arbitrage et les autres modes alternatifs de règlement des différends et l'évolution de la pratique (dispute board, expertise, médiation) : « Résolution des litiges » ;

Nos auteurs examinent comment l'IA transforme les métiers du droit dans trois domaines : la justice commerciale, l'arbitrage international et la conformité. Juristes, arbitres et experts examinent les défis à surmonter et les perspectives d'avenir en donnant des exemples précis dans leur domaine (Bruno Deffains, Denis Musson, Cherine Foty, Benjamin Kingston, Karie Wings, François Paulus).

Vous trouverez également dans ce numéro 126 des articles sur des sujets d'actualité tels que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, les bonnes pratiques pour le transport de marchandises en conteneurs dans les ports, et une analyse des sanctions économiques en arbitrage international sans oublier les innovations juridiques à l'ère numérique et les solutions technologiques utilisés dans les contrôles de conformité ou encore dans les opérations de Trade finance pour assurer la digitalisation des transactions commerciales.

- En décembre, le numéro d'Echanges Internationaux s'ouvre avec une interview exclusive très complète de Philippe Varin, Président d'ICC par son successeur à la tête d'ICC France, Matthias Fekl. Toutes les priorités ICC pour faire du commerce international un levier efficace de paix et de prospérité dans un monde en proie aux tensions y sont décrites avec précision.

Le dossier thématique de ce numéro est consacré au Règlement de l'Union européenne sur les subventions étrangères. Un premier bilan mitigé de ce texte censé combler « un trou dans la raquette » y est dressé par plusieurs experts comme Pierre Zelenko (Linklaters), Anne-Elisabeth Herrada (Linklaters), Olivier Prost (Avocat à la Cour), Patrick Hubert (Orrick).

Vous trouverez également des articles sur de nombreux sujets d'actualité tels que le projet d'accord de l'OMC sur le commerce électronique, la justice arbitrale pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024, les directives européennes contraignant les entreprises à l'action et la transparence en matière d'environnement et de droits humains, les discussions autour de la nouvelle convention-cadre fiscale de l'ONU, l'encadrement par l'UE de l'usage des données recueillies par les grandes plateformes, ou encore le contrôle des investissements étrangers en France.

- Les solutions innovantes de start-up : « Point de vue de start-up ».

En 2024, deux numéros ont été publiés, avec en couverture :

- En juillet, Frédéric Sanchez, Président du groupe Fives présente la stratégie du groupe dont le carnet de commande est en augmentation. Il insiste sur les besoins de solutions et de technologies permettant de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental pour l'industrie 4.0 et les différences d'approche réglementaire entre la Chine, l'UE et les Etats-Unis.

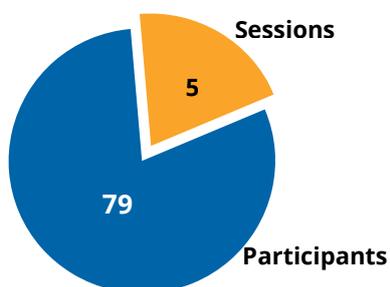
Le dossier thématique est consacré au rôle de l'intelligence artificielle dans les métiers du droit, « une révolution en marche » selon le titre de l'édition d'Emmanuelle Butaud-Stubbs.



DOSSIER  
 CONTRÔLE EUROPÉEN DES SUBVENTIONS ÉTRANGÈRES :  
 UN PREMIER BILAN EN DEMI-TEINTE

# 4 FORMATION

## FORMATIONS RÉSOLUTION DES LITIGES



### Une activité soutenue

En 2024, l'activité de formation d'ICC France Conseil est restée dynamique, soutenue par un excellent taux de remplissage des groupes (10 participants maximum par session) et par la réalisation de sept formations intra-entreprises (3 pour la Société Générale, le Crédit Agricole Marseille, la Banque BIA, le Crédit Mutuel Arkéa et SKEMA). Le nombre total de sessions, inter-entreprises et intra-entreprises est passé de 31 à 34 et le nombre de stagiaires de 301 à 311.

Pour la partie « Résolution des litiges » qui est animée par des avocats, spécialistes de l'arbitrage, le nombre de masterclass a été de 3 contre 4 en 2023 avec 55 stagiaires. 2 Petits-déjeuners de l'Observatoire du règlement d'arbitrage ICC ont été organisés avec 24 participants. Les sujets ont été les suivants :

- Le courage de l'arbitre : outil d'une gestion plus efficace de la procédure ?
- L'examen préalable des sentences par la Cour : les arbitres puissent-ils un examen ?
- L'arbitrage en matière de construction, Masterclass : Panorama de jurisprudence
- L'arbitrage et la corruption sous l'angle des interactions entre l'arbitrage et les procédures pénales

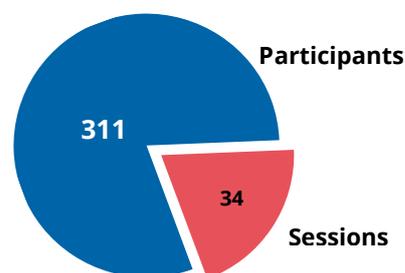
L'écrasante majorité des formations, plus de 80%, concerne des sessions destinées aux banques sur les instruments de Trade finance régis par les règles d'ICC : crédit et encaissement documentaire, maîtrise des garanties bancaires internationales, conformité, Incoterms et Trade finance...avec une session sur les crédits export.

Au total, l'activité de formation a réuni 390 stagiaires contre 275 en 2023 dans 39 sessions contre 36 en 2023. Il est à noter qu'aucune formation du Pack Export destinée aux PME/ETI n'a pu être réalisée faute de participants ce qui confirme les difficultés en matière de base de données clients sur ce segment du marché.

### Un électif pour le MSC International Business de SKEMA

A la demande de SKEMA, l'une des Business Schools françaises les plus dynamiques, ICC France a élaboré un projet-pilote : « Mastering the

## FORMATIONS TRADE FINANCE



Rules of International Trade » sous forme d'un électif de 18 heures proposé aux étudiants en MSC International Business.

Ce programme qui repose en partie sur les règles ICC est constitué de 5 modules : Incoterms, Trade finance, contrats-modèles et clauses-type, enjeux douaniers et transport international. Les formateurs qui ont animé les 5 sessions de 3 heures ont donné le cadre théorique, en définissant les notions essentielles, explicité le contenu des règles et standards ICC applicables, et testé la manière dont les opérations s'effectuent à partir de cas pratiques.

Un examen final sous forme de QCM a permis aux étudiants ayant répondu avec succès à une majorité de questions de bénéficier d'une attestation co-brandée.

Cette collaboration tout à fait valorisante pour les deux parties s'approfondira en 2025 avec de nouveaux développements. Le rayonnement des règles ICC auprès d'étudiants d'une Ecole de Commerce en plein développement permet de contribuer à l'émergence d'une génération de managers au fait des règles du commerce international et d'apporter un complément plus technique à des enseignements théoriques.

### Les défis pour l'avenir

Le renouvellement des contenus est indispensable afin de répondre aux besoins du marché. Compte tenu de la demande, ICC France Conseil proposera en 2025 des sessions de formation supplémentaires sur les crédits documentaires intensifs ainsi que sur les garanties bancaires internationales. Une nouvelle formation sur les prix de transfert et l'évaluation en douane sera ajoutée au catalogue afin de présenter aux entreprises l'enquête internationale conduite par ICC auprès de plus de 40 juridictions et les études de cas élaborées par l'Organisation mondiale des Douanes.





# 5

## COMMISSIONS

**ARBITRAGE ET ADR**

**BANCAIRE**

**CONCURRENCE**

**DOUANES ET FACILITATION DU  
COMMERCE**

**DROIT ET PRATIQUES DU COMMERCE  
INTERNATIONAL**

**ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE**

**FISCALITÉ INTERNATIONALE**

**PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**POLITIQUE COMMERCIALE ET  
INVESTISSEMENT**

**RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES ET  
ANTICORRUPTION**

# Abitrage et ADR

La **Commission Arbitrage et ADR** a pour objet de : (i) proposer des modifications et des mises à jour régulières des règlements d'ICC relatifs à l'arbitrage, à la médiation, aux experts, aux Dispute Boards et aux autres formes de résolution des différends ; (ii) étudier les aspects juridiques de l'arbitrage mais aussi les autres modes de règlement des différends internationaux, à la lumière des évolutions en cours ; (iii) produire des rapports, principes directeurs et bonnes pratiques sur les sujets d'actualité en matière de résolution des litiges internationaux.

Dans cette perspective, la Commission travaille en étroite coordination avec le siège d'ICC, notamment avec la Commission arbitrage et ADR, la Cour internationale d'arbitrage et son Secrétariat. Elle a instauré un Observatoire de la pratique du règlement ICC et propose chaque année un programme de masterclass destiné à nourrir la réflexion et à diffuser les standards les plus récents de la pratique arbitrale.

La Commission s'est réunie les 4 mars et 30 septembre 2024 sous la présidence de Laurent Jaeger (avocat indépendant) et de ses deux vice-présidents, le Professeur Charles Jarrosson et Olga Mouraviova (Senior Legal Counsel chez Engie). La première réunion a été l'occasion de présenter les travaux de recherche menés par Arbitration Sciences sur l'analyse comportementale des arbitres, approche innovante qui suscite un intérêt croissant parmi les praticiens. Le professeur Jarrosson a également dressé un

panorama des principales décisions rendues en matière d'arbitrage, notamment s'agissant de la compétence exclusive de la Cour d'appel de Paris, des procédures collectives et de l'impartialité des arbitres.

La seconde réunion a permis d'échanger avec Matthias Fekl, président d'ICC France, sur la feuille de route stratégique 2024-2026 d'ICC et les leviers de promotion de Paris comme place de droit. Hélène Van Lith (Secrétaire générale adjointe de la Cour internationale d'arbitrage) a exposé les chiffres clés de l'activité en 2023 : 1766 affaires traitées, diversification des parties et hausse du nombre d'affaires impliquant des États. La réflexion engagée sur la révision du Règlement d'arbitrage ICC à horizon 2026 a également été discutée.

Parmi les sujets abordés au sein de la Commission figurent :

- La contribution d'ICC France à la consultation sur la révision du Règlement d'arbitrage ;
- Le suivi des travaux de la task force sur l'arbitrage et la corruption, incluant l'usage de l'intelligence artificielle dans la détection des signaux d'alerte et les standards de preuve ;
- La poursuite des travaux du groupe de juristes d'entreprise animé par Olga Mouraviova (Engie), centré sur l'amélioration de la lisibilité des calendriers et la transparence sur la disponibilité des arbitres.

Les Masterclass de l'année ont porté sur le panorama jurisprudentiel français en arbitrage (29 octobre 2024) et sur l'arbitrage et la corruption sous l'angle des interactions entre l'arbitrage et les procédures pénales (25 avril 2025). Enfin, l'année s'est conclue par l'inauguration du nouveau Centre d'audience ICC à Paris, véritable écran dédié à la résolution internationale des litiges.

14



## FOCUS : La Commission, force de proposition pour la révision du Règlement d'arbitrage d'ICC

En 2024, la Commission Arbitrage et ADR d'ICC France s'est fortement mobilisée dans le cadre de la consultation ouverte par la Cour internationale d'arbitrage en vue de la révision de son Règlement, attendue à horizon 2026. Cette participation s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Commission à promouvoir une pratique arbitrale à la fois rigoureuse, prévisible et adaptée aux attentes des utilisateurs.

Les contributions de la Commission se sont notamment appuyées sur les travaux du groupe de juristes d'entreprise animé par Olga Mouraviova (ENGIE). Ce groupe a formulé plusieurs propositions concrètes visant à améliorer la lisibilité et la performance des procédures. Parmi celles-ci figurent la généralisation des « case management conferences » dès le début de l'instance, la transparence sur la disponibilité effective des arbitres, l'encadrement des délais contractuels et la transmission électronique généralisée des pièces et écritures.

Ces propositions ont été discutées lors de la réunion de la Commission du 30 septembre, en présence d'Hélène Van Lith, secrétaire générale adjointe de la Cour. Elles ont été saluées pour leur pertinence, tant par les praticiens que par les représentants institutionnels, dans un contexte où les juristes d'entreprise appellent à une plus grande prévisibilité, une meilleure gouvernance procédurale et une maîtrise renforcée des coûts.

En s'inscrivant pleinement dans cette démarche prospective, la Commission confirme sa volonté de faire de la France une force de proposition dans l'évolution des standards internationaux de l'arbitrage, et de contribuer activement au rayonnement de Paris comme place de droit.

# Bancaire

La **Commission bancaire** d'ICC France, présidée par Georges Affaki, a poursuivi en 2024 ses travaux structurants sur les grands enjeux du Trade Finance. Deux réunions ont marqué l'année, le 15 mars à Marseille, puis le 21 octobre à Paris, témoignant d'une volonté de décentralisation des travaux et d'ouverture à l'écosystème régional. Lors de chacune de ces rencontres, les échanges ont contribué à consolider une approche transversale mêlant veille réglementaire, analyse des évolutions technologiques et dialogue avec les acteurs publics.

## GT Sustainable Trade Finance

La deuxième vague des pilotes sur le financement durable a élargi les travaux à plusieurs secteurs stratégiques. La Commission a participé à l'évaluation de critères d'impact alignés sur les standards ESG, la taxonomie européenne et les spécificités opérationnelles du Trade Finance. Ces réflexions alimentent la préparation de la Wave 3, attendue en 2025, et visent à construire un cadre de référence robuste et opérationnel.

## GT "Financial Crime Risks & Policy"

Les travaux ont porté sur les risques associés aux biens à double usage, au contrôle des prix, et à la gestion des flux sensibles dans un contexte de sanctions extraterritoriales. La Commission a participé à la finalisation d'un document de référence sur la lutte contre le blanchiment (AML), en lien avec les recommandations du GAFI. Elle a souligné l'importance d'une cohérence accrue entre les régimes nationaux et internationaux, et d'un renforcement des dispositifs internes de vigilance.

## GT d'Advocacy

L'année a été marquée par l'aboutissement des discussions autour de CRR3. Grâce à l'action du GT Advocacy, les opérations de Trade Finance ont obtenu une pondération favorable (20%), la reconnaissance des maturités effectives, et un alignement plus équilibré des paramètres prudentiels. Ce résultat renforce la compétitivité du secteur bancaire européen et traduit l'efficacité de la mobilisation collective menée auprès des institutions européennes. Un suivi attentif est prévu sur les modalités d'application concrètes à partir de 2025.

## Promotion des e-rules

La Commission a suivi l'adoption croissante des eUCP et eURC, parallèlement à la dynamique portée par la FIT Alliance autour du eBL. Les échanges ont porté sur les conditions de mise en œuvre, les besoins en interopérabilité et l'accompagnement des utilisateurs. La Commission a encouragé une implication accrue des acteurs français dans les groupes de normalisation de l'ICC, afin de contribuer à l'élaboration des futurs standards applicables.

## GT MLETR - Paris Europlace / ICC France

La Commission a activement accompagné la transposition de la MLETR en droit français. Elle a contribué aux échanges sur les textes d'application, les modalités de reconnaissance des "systèmes fiables", et le lancement de trois corridors pilotes (Maroc, Chine, Singapour) pour tester l'interopérabilité technique et juridique en conditions réelles. Ce chantier structurant marque une avancée décisive dans la dématérialisation du commerce international, soutenue par les autorités publiques comme par les établissements bancaires.



## FOCUS : Quand l'offre et la demande de Trade Tech se rencontrent

Le 23 septembre 2024, ICC France et Paris Europlace ont coorganisé, en partenariat avec la BPI, un atelier stratégique consacré à la transposition de la MLETR et à la structuration du marché des documents transférables électroniques. Accueilli au Hub de la BPI, l'événement a réuni près de 120 participants issus d'horizons variés : institutions publiques, banques, entreprises exportatrices, assureurs-crédit, éditeurs de solutions, avocats et régulateurs.

Ce rendez-vous est intervenu à un moment déterminant, entre la promulgation de la loi du 13 juin 2024 et l'adoption attendue des textes d'application. Il a été l'occasion de faire un point sur l'avancement de la réforme, d'échanger sur les conditions de reconnaissance des "systèmes fiables", et de partager les premiers enseignements des corridors pilotes lancés avec le Maroc, la Chine et Singapour.

Un moment fort de la journée a été la session B2B organisée entre vingt TradeTech françaises sélectionnées par la BPI et plusieurs grandes entreprises telles qu'EDF, Alstom, CHANEL ou Michelin. Ces échanges ont illustré la complémentarité entre

l'offre technologique nationale et les besoins concrets des exportateurs en matière de financement, conformité, douanes, gestion documentaire et traçabilité.

L'atelier a également été l'occasion d'un travail de réflexion collective, à travers la "fresque de la digitalisation", qui a permis d'identifier les freins opérationnels et les leviers de coopération. Un cas concret de collaboration entre Société Générale et Lestr a notamment mis en lumière le potentiel de l'intelligence artificielle pour renforcer les dispositifs AML à partir de l'analyse croisée des flux documentaires, physiques et financiers.

La dynamique enclenchée confirme le rôle central que peut jouer la France dans la construction d'un cadre de confiance numérique adapté au commerce international. Le futur dispositif d'évaluation des systèmes fiables, annoncé par la DSI, marquera une nouvelle étape structurante pour sécuriser les usages et accélérer la transition numérique du secteur.

# Concurrence

La **Commission Concurrence** a poursuivi ses travaux d'analyse des grands enjeux du droit de la concurrence, dans un contexte de réformes européennes majeures et de complexification accrue du cadre réglementaire. L'année a été marquée par un changement de présidence, Pierre Zelenko (Linklaters) succédant à Patrick Hubert (Orrick), aux côtés des vice-présidentes Omblin Ancelin (Simmons & Simmons) et Ariane Oesterreicher (Veolia), avec la volonté affirmée de renforcer la visibilité et l'impact de la Commission.

Deux réunions ont rythmé l'année, en juin et octobre. Elles ont permis aux membres de suivre les grandes évolutions législatives et jurisprudentielles, mais aussi de contribuer activement aux réflexions d'ICC. Un accent particulier a été mis sur les thématiques prioritaires identifiées dans la feuille de route du Président d'ICC, Philippe Varin : durabilité, digitalisation, multilatéralisme.

En juin, les échanges ont porté sur la mise en œuvre du règlement européen FSR relatif aux subventions étrangères (Foreign Subsidies Regulation). Les entreprises ont partagé leurs retours d'expérience sur les premières notifications, les incertitudes juridiques rencontrées et les bonnes pratiques développées en interne. Ce travail collectif a vocation à nourrir le dialogue avec la Commission européenne et à orienter l'élaboration de futures lignes directrices.

La réunion d'octobre a été l'occasion de revenir sur deux sujets majeurs. D'une part, la publication du projet de lignes directrices de la Commission européenne sur l'abus de position dominante au titre de l'article 102 TFUE. La Commission Concurrence a décidé d'y répondre dans le cadre de la consultation publique, en soulignant notamment les risques de flou juridique et de renversement de la charge de la preuve (voir Focus). D'autre part, un échange approfondi a été consacré à l'arrêt de la Cour de justice de l'UE dans l'affaire *Illumina/Grail*, et à ses implications sur le recours à l'article 22 du règlement sur les concentrations. L'analyse présentée par Omblin Ancelin a mis en lumière les tensions persistantes entre efficacité du contrôle des concentrations et sécurité juridique.

La Commission a poursuivi sa coopération étroite avec la Competition Commission d'ICC, en relayant les publications des groupes de travail thématiques (subventions d'État, économie numérique, actions en dommages, etc.), tout en contribuant activement à la réflexion collective. Elle s'est également mobilisée pour renforcer le lien avec d'autres commissions d'ICC France (Politique commerciale, Fiscalité), et inscrire ses travaux dans les grands objectifs transversaux de l'organisation.

16



## FOCUS : Contribution d'ICC France à la consultation sur les lignes directrices relatives à l'article 102 TFUE

La Commission Concurrence d'ICC France a participé à la consultation publique lancée par la Commission européenne sur son projet de lignes directrices relatives à l'abus de position dominante au sens de l'article 102 du TFUE. Ce texte, très attendu, vise à offrir aux entreprises une meilleure visibilité juridique sur les pratiques prohibées. Toutefois, le projet soumis à consultation a soulevé de nombreuses réserves au sein de la communauté économique et juridique.

À l'initiative de son président, la Commission Concurrence d'ICC France a produit une contribution substantielle, transmise aux services de la Commission le 31 octobre 2024. Cette réponse, coordonnée avec les autres comités européens d'ICC, met en lumière les limites du projet tel que présenté, tout en formulant des propositions concrètes pour garantir une plus grande sécurité juridique aux opérateurs.

Parmi les critiques formulées figurent l'absence d'exemples pratiques pour illustrer les cas d'abus, le recours accru aux présomptions notamment dans le cas des rabais d'exclusivité, le renversement de la charge de la preuve, ou encore l'absence d'articulation claire avec d'autres textes récents comme le Digital Markets Act. Le texte est également jugé insuffisamment clair sur certains concepts fondamentaux, tels que la « concurrence par les mérites », et trop permissif quant aux marges d'interprétation de la Commission dans l'appréciation des comportements d'entreprises.

Cette contribution illustre la capacité d'ICC France à faire entendre la voix des entreprises françaises dans les grands débats européens, en promouvant un droit de la concurrence équilibré, lisible et compatible avec les exigences de compétitivité. Elle témoigne aussi de la volonté de la Commission Concurrence de s'impliquer pleinement dans les réformes en cours, au service d'un environnement économique stable, transparent et prévisible.

# Douanes et Facilitation du commerce

La **Commission Douanes et facilitation du commerce**, présidée par Jean-Marie Salva (DS Avocats) avec Karen Poujade (Alstom) comme Vice-Présidente, s'est réunie à deux reprises : le 28 mai et le 4 novembre 2024.

Dans un contexte international particulièrement agité, la Commission a suivi avec attention les nombreuses actualités réglementaires européennes et internationales, notamment la mise en œuvre du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). La Commission a largement relayé les difficultés rencontrées par les entreprises dans la mise en œuvre de cette mesure, comme la sous-déclaration des transactions et les problèmes liés à l'utilisation des valeurs par défaut. **Elle a également formulé une demande de réajustement du seuil de déclenchement du mécanisme, jugé trop bas par les opérateurs (150 euros par envoi), et plaidé pour son remplacement par un seuil en poids (50 tonnes par an), afin de cibler les gros importateurs et d'alléger la charge administrative des autres.** Ces préoccupations, qui s'articulent autour d'une demande de simplification des procédures de reporting pour les petites et moyennes entreprises, ont été transmises à la Commission européenne et sont venues nourrir les observations d'ICC.

La digitalisation des processus douaniers est restée une priorité majeure, avec une forte mobilisation accordée au projet GENESIS, développé par ICC, qui vise à faciliter la certification d'origine préférentielle des marchandises dans le cadre des accords de libre-échange (e-certificat d'origine préférentielle). Initialement prévu en juillet 2024, le déploiement du projet en France va commencer, en étroite collaboration avec la DGDDI, en début d'année 2025 et devrait apporter un nouvel outil pertinent pour les PME.

Par ailleurs, la Commission a porté une attention particulière à la réforme de l'Union douanière européenne, marquée notamment par l'introduction d'une autorité douanière européenne et l'évolution vers le statut de « Trusted Trader ». Les échanges ont souligné l'importance stratégique d'un cadre douanier stable pour assurer la compétitivité des entreprises européennes dans un climat international marqué par des tensions croissantes, et une intensification du recours aux enquêtes antidumping et antisubvention lancées par l'UE contre plusieurs produits, notamment chinois.

La Commission a également consolidé son influence dans les instances internationales en participant activement aux travaux du Comité technique de la valeur en douane (TCCV) et du Comité du Système Harmonisé (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). ICC France a apporté une contribution décisive à l'élaboration d'un instrument de l'OMD sur l'utilisation des ajustements des prix de transfert dans la détermination de la valeur en douane, ce qui représente une avancée essentielle pour la sécurité juridique des opérateurs économiques.

Les activités de la Global Alliance for Trade Facilitation ont été mises à l'honneur par une intervention de son Président, qui a dressé un état des lieux de l'année 2024 avec des projets ambitieux de facilitation des échanges, notamment en Afrique et en Asie, axés sur la numérisation des processus douaniers et la réduction des obstacles aux frontières.



## FOCUS : GENESIS, une innovation au service de l'origine préférentielle

Le projet GENESIS, initié par ICC, constitue une avancée significative dans la certification d'origine préférentielle des marchandises, répondant directement aux besoins des entreprises, particulièrement les PME car cette preuve de l'origine est indispensable pour bénéficier de l'exemption des droits de douane. Cette plateforme innovante, destinée à vérifier et certifier l'origine préférentielle déclarée par les exportateurs, vise à simplifier les procédures administratives souvent complexes et coûteuses associées aux accords de libre-échange.

Conçue pour couvrir les 42 accords préférentiels en vigueur au sein de l'Union Européenne, GENESIS permet aux Chambres de commerce et d'industrie de vérifier rapidement et précisément l'origine préférentielle déclarée par les entreprises. Ce projet répond ainsi à une problématique majeure identifiée par la Commission européenne et la DG Trésor : environ 24% des exportateurs français n'utilisent pas les préférences tarifaires disponibles, souvent par manque de connaissances ou de soutien adapté.

La mise en œuvre de GENESIS en France, initialement prévue pour juillet 2024, et reportée à début 2025, a nécessité une étroite collaboration avec les autorités douanières françaises (DGDDI), permettant de lever des obstacles juridiques et opérationnels. Cette collaboration fructueuse ouvre la voie à une réduction notable des délais actuellement associés à l'obtention des renseignements contraignants sur l'origine (RCO), processus souvent long et complexe.

Des formations spécifiques destinées aux collaborateurs des Chambres de commerce et d'industrie ont été mises en place afin d'assurer la réussite du lancement officiel de la plateforme début 2025. Le projet pilote, déjà opérationnel aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, présente un intérêt significatif au service de l'efficacité opérationnelle dans les échanges commerciaux internationaux. Il s'agit d'une véritable innovation stratégique pour simplifier les démarches des entreprises, renforcer leur compétitivité à l'export, et garantir une conformité optimale aux règles d'origine préférentielle, facteur déterminant dans un contexte global en constante évolution.

# Droit et pratiques du commerce international

En 2024, la Commission **Droit et Pratiques du Commerce International (DPCI)** d'ICC France a concentré une part essentielle de ses travaux sur le projet de convention internationale sur le document de cargaison négociable (DCN), conduit au sein du Groupe de travail VI de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit commercial international). L'enjeu est de taille : il s'agit d'élaborer un cadre juridique international unifié pour les documents de transport négociables, qu'ils soient émis sur support papier ou sous forme électronique, afin de sécuriser juridiquement la circulation et le transfert de propriété des marchandises en transit, dans un contexte de dématérialisation accélérée des opérations commerciales et logistiques.

Face à la diversité des professions concernées — chargeurs, banquiers, assureurs, transporteurs, commissionnaires — le projet suscite de nombreuses interrogations pratiques et juridiques. À la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère chargé des Transports et de la Transition écologique, une consultation de la place française a été initiée en vue de formuler une position nationale pour les négociations prévues à Vienne en décembre 2024. Pour accompagner ce processus, deux réunions de travail originales ont été organisées à l'initiative d'ICC France, en partenariat avec la Chambre Arbitrale Maritime de Paris (CAMP), sous la coordination de Maître Olivier Cachard, professeur de droit, avocat à la Cour et délégué français à la CNUDCI.

La première réunion, tenue en ligne le 13 novembre 2024, a pris la forme d'un jeu de rôle impliquant des représentants de la banque, de l'assurance, de la logistique et du commerce international. Chaque participant s'est vu attribuer une position clé dans une chaîne logistique fictive — expéditeur, acheteur intermédiaire, importateur final, banquier émetteur, transporteur

contractuel ou réel, assureur — afin de simuler les opérations documentaires liées à l'émission, la transmission, le financement et la réception d'un DCN. Cette mise en situation a permis d'identifier, dans un cadre collaboratif, les obstacles concrets, les points de friction interprofessionnels, et les leviers d'optimisation juridique du futur instrument international.

La phase de restitution s'est déroulée le 2 décembre 2024, en format hybride, et a permis de dresser un bilan structuré des apports de la simulation, avec plusieurs conclusions marquantes qui ont émergé. Le DCN apparaît comme un outil particulièrement pertinent pour sécuriser juridiquement la revente de marchandises en cours de transport, notamment dans les secteurs des matières premières, du transport ferroviaire ou maritime intercontinental, ou encore du e-commerce. Il se distingue notamment du House Bill par sa portabilité juridique, et son potentiel d'intégration dans les chaînes de financement via crédits documentaires.

Toutefois, les discussions ont mis en lumière plusieurs zones de vigilance. La lisibilité du droit de disposition du destinataire, la coexistence de plusieurs documents de transport, ou encore les conséquences de l'émission tardive du DCN restent à clarifier. La cohérence avec les règles ICC, notamment les RUU 600, a été soulignée comme déterminante pour assurer l'effectivité du DCN dans la pratique bancaire.

Enfin, ces deux réunions ont permis de nourrir la position française dans les négociations de la CNUDCI par des retours d'expérience concrets de par l'engagement des membres des Commissions DPCI, bancaire et arbitrage, ancrés dans les réalités opérationnelles des opérateurs économiques, articulant expertise juridique, retour terrain, et contribution normative internationale.

## FOCUS : travaux en cours au sein du Groupe VI de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit commercial international)

Dans le cadre des travaux en cours au sein du Groupe VI de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit commercial international), une initiative à l'issue de la demande de la Chine vise à établir une Convention sur les documents de cargaison négociables (DCN), qui a pour ambition de créer un cadre juridique harmonisé pour des documents représentatifs négociables applicables à tous les modes de transport – maritime, terrestre, aérien ou combiné – et de soutenir la dématérialisation des échanges et le financement sécurisé des marchandises en transit.

Afin d'informer les parties prenantes françaises et de recueillir leurs premières observations sur le projet de texte, un webinaire d'information a été organisé le 23 avril 2024, à l'initiative du Professeur Olivier Cachard, doyen de la Faculté de Droit de Nancy, membre d'ICC France et délégué français à la CNUDCI. La réunion, animée en ligne, a rassemblé une diversité d'acteurs représentatifs de l'écosystème du commerce international : avocats, transporteurs, logisticiens, représentants bancaires (BNP Paribas, BRED, Crédimpex), membres de chambres consulaires et formateurs spécialisés.

Ce webinaire a permis de revenir en détail sur la finalité du DCN, son articulation avec les documents de transport existants (notamment le connaissance), ses implications sur le droit de rétention, les responsabilités potentielles de l'émetteur et son intégration dans les chaînes de financement par crédit documentaire. Il a aussi été l'occasion de répondre aux interrogations exprimées par certaines fédérations professionnelles, telles que TLF Overseas, notamment sur la pertinence du DCN dans les transports rapides, la gestion opérationnelle des titres, ou encore la complexité administrative.

Ce temps d'échange a permis de clarifier l'intérêt stratégique du DCN pour les flux intermodaux longs (notamment Europe-Asie) et d'insister sur le caractère facultatif du recours à cet outil, qui ne remplacera pas les instruments actuels mais viendra les compléter dans un environnement sécurisé et numérique. Il a également rappelé les liens entre ce projet onusien et les travaux juridiques nationaux menés par ICC France et Paris Europlace, à l'origine des dispositions sur la dématérialisation des titres transférables adoptées dans le cadre du projet de loi sur le financement des entreprises.

# Environnement et Energie

La Commission Environnement et Énergie d'ICC France, désormais présidée par Antoine Sautenet (Michelin) à la suite de Dominique Héron, a poursuivi en 2024 ses réflexions sur les grands enjeux de la transition écologique en particulier lors des réunions du 19 mars et du 31 octobre 2024.

La Commission s'est particulièrement impliquée dans la préparation des négociations internationales majeures, notamment la COP29 à Bakou et la COP30 à Belém. Elle a mis en avant les priorités des entreprises françaises dans les négociations sur le financement climatique, l'opérationnalisation de l'article 6 de l'Accord de Paris relatif aux échanges internationaux de crédits carbone, ainsi que sur les enjeux d'un rehaussement des contributions nationales déterminées. Une priorité constante d'ICC France consiste à assurer le meilleur niveau possible de représentation du secteur privé français dans ces négociations cruciales.

Par ailleurs, la Commission a accordé, en lien avec la Commission Douanes et Facilitation du Commerce, une attention particulière à la réglementation européenne, notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Tout au long de la période transitoire entamée en octobre 2023, la Commission a suivi avec vigilance les enjeux liés à la conformité des entreprises françaises, tout en plaidant pour des simplifications administratives, particulièrement en faveur des PME.

L'économie circulaire a également été au cœur des travaux de la Commission. ICC a publié en collaboration avec EY, un rapport exhaustif identifiant les barrières réglementaires, technologiques et financières à la transition vers l'économie circulaire. Le rapport propose des recommandations claires aux décideurs publics et aux entreprises pour accélérer cette transition essentielle. Cette initiative vise à maximiser l'efficacité des ressources tout en réduisant l'impact environnemental global des entreprises françaises.

La Commission et plusieurs de ses membres ont également participé activement aux négociations sur le traité international relatif à la pollution plastique sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). L'importance de définir des lignes directrices solides sur la responsabilité élargie des producteurs et la gestion durable des plastiques, afin d'éviter les blocages liés aux différences entre pays producteurs et consommateurs a été soulignée.

Enfin, la Commission s'est mobilisée autour du nouveau règlement européen sur la déforestation (EUDR) afin d'en analyser la teneur et de relayer les préoccupations des entreprises quant aux défis de traçabilité et aux contraintes administratives. Ses retours d'expériences ont alimenté les réflexions d'ICC ainsi que de son Hub Agrifood qui ont décidé de mettre en place des sessions d'information et des webinaires pour accompagner les entreprises des pays extra-européens les plus concernés dans la mise en conformité avec cette nouvelle réglementation ambitieuse.

19



## FOCUS : L'économie circulaire au cœur des priorités de la Commission

En 2024, l'économie circulaire a fait l'objet d'une mobilisation stratégique de la Commission Énergie et Environnement d'ICC et des membres d'ICC France, notamment Veolia, dont Catherine Chevauché, membre du groupe TESSD de l'OMC sur le volet économie circulaire.

Les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) encouragent l'identification de meilleures pratiques et la compilation d'actions volontaires pour promouvoir des modèles économiques circulaires. Une analyse récente du Secrétariat de l'OMC a recensé 520 mesures notifiées par 85 membres, dont plus de 77 % proviennent de seulement 20 membres, soulignant un potentiel significatif de diffusion des bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

Dans un contexte de tension croissante sur les ressources et d'exigences renforcées en matière de durabilité, l'identification des principaux leviers de transformation du modèle linéaire vers un modèle circulaire plus résilient est apparue comme une priorité. Cette dynamique s'est traduite par la publication du rapport ICC « Putting the circular economy into motion: From barriers to opportunities », en partenariat avec EY. Ce rapport met en lumière

les freins réglementaires, technologiques et économiques à l'essor de l'économie circulaire, et propose des recommandations concrètes à destination des décideurs publics et privés : réforme des cadres juridiques, harmonisation des normes de traçabilité des matériaux secondaires, soutien à l'investissement dans les technologies de recyclage avancé, et création de marchés pour les matières premières secondaires.

Les membres d'ICC France ont activement contribué à ces réflexions, soulignant l'importance de la circularité comme levier de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement et de transition écologique. Le renforcement de la coopération internationale sur les standards techniques, la facilitation du commerce de biens circulaires et le partage de bonnes pratiques sont désormais au cœur de l'agenda.

Au sein de l'OMC, les discussions sur la circularité se sont également étendues au Comité du commerce et de l'environnement (CTE), au Comité de l'accès aux marchés et au Comité des obstacles techniques au commerce. La déclaration ministérielle TESSD de 2021, toujours d'actualité, appelle à une approche intégrée et volontaire, fondée sur la sobriété, l'innovation et un soutien ciblé aux filières émergentes.

# Fiscalité internationale

En 2024, la Commission Fiscalité Internationale d'ICC France, présidée par Éric Anthoine (Danone) secondé par Jean-Pierre Lieb (EY) en tant que Vice-Président, a intensifié ses travaux sur les défis posés par la mise en œuvre du Cadre inclusif de l'OCDE, notamment les piliers 1 et 2. Dans un contexte international en pleine évolution, marqué par des tensions fiscales croissantes, la Commission a poursuivi son rôle de veille, d'analyse critique et de proposition constructive, en lien avec les groupes de travail d'ICC et les institutions multilatérales.

Au fil des deux réunions organisées cette année, la Commission a approfondi les problématiques soulevées par le déploiement du Pilier 2, en mettant l'accent sur ses implications concrètes pour les entreprises, notamment dans le cadre des opérations de fusion-acquisition. L'intervention de Jérôme Leroux et Sven Dufils (PwC Avocats) a permis d'illustrer la complexité croissante de la fiscalité internationale, entre retraitements techniques, modélisations fiscales anticipées et clauses contractuelles adaptées à ces nouvelles exigences. Leurs analyses ont notamment mis en lumière les risques liés aux règles de protection temporaire, les limites des régimes transitoires, et les enjeux d'articulation entre fiscalité effective et stratégie d'acquisition.

Les échanges ont également porté sur la réforme de la fiscalité internationale portée par les Nations unies, avec l'adoption controversée d'un article sur la taxation des services transfrontaliers. Thomas Quatrevalet, vice-président de la Commission Fiscalité d'ICC et Luisa Scarcella, ICC Policy Lead, ont présenté les positions de la communauté d'affaires face à ce texte, perçu comme un risque majeur pour la sécurité juridique et la fluidité des échanges internationaux. L'introduction d'un nouveau mécanisme de règlement des différends fiscaux a également suscité des préoccupations quant à sa compatibilité avec les régimes d'arbitrage existants.

Enfin, la Commission a engagé une réflexion sur le lancement d'une étude inédite dédiée aux coûts de la conformité fiscale. Ce projet, salué par les membres, vise à quantifier de manière objective les charges administratives induites par les obligations déclaratives, les exigences de transparence et les nouvelles normes internationales. Trois axes structurants ont été proposés : la transparence (CBCR, échanges automatiques), la documentation (prix de transfert) et la gestion des contraintes du Pilier 2. L'objectif est d'offrir aux entreprises et aux autorités une vision documentée de l'impact économique de la complexité réglementaire.

20



## FOCUS : Pilier 2 et opérations de M&A : de nouveaux défis fiscaux

Parmi les principaux enjeux traités en 2024, les effets du Pilier 2 sur les opérations de fusion-acquisition ont retenu particulièrement l'attention de la Commission Fiscalité Internationale. L'introduction de cette nouvelle norme mondiale, avec ses règles complexes de taxation minimale, transforme en profondeur la manière dont les groupes abordent leurs structurations fiscales, juridiques et financières.

Lors de la réunion du 3 avril 2024, Jérôme Leroux et Sven Dufils (PwC Avocats) ont présenté une analyse approfondie des principaux enjeux de mise en œuvre du Pilier 2 dans les opérations de M&A. Leur intervention a mis en lumière les difficultés pratiques rencontrées sur le terrain : retraitements complexes des données comptables, incertitudes sur le traitement des déficits, limites des périodes transitoires et nécessité d'intégrer des clauses spécifiques dans les contrats d'acquisition.

Les entreprises doivent désormais composer avec un niveau de technicité élevé dans les modélisations fiscales, afin d'anticiper les impacts du Pilier 2 sur le taux effectif d'imposition des entités acquises. Ces contraintes influencent directement

la valorisation, les garanties de passif et la structuration même des transactions. Les discussions ont également soulevé la question du traitement des régimes préférentiels et des crédits d'impôt dans l'évaluation de l'impôt complémentaire prévu par le Pilier 2, ainsi que les tensions possibles entre logique économique et optimisation fiscale.

Cette séquence a révélé l'importance d'un dialogue étroit entre fiscalistes, équipes M&A et directions financières, afin de construire des stratégies fiables et adaptées aux nouvelles règles. Elle a aussi souligné la nécessité de clarifications supplémentaires, notamment sur l'application des règles dites de safe harbour et sur l'articulation avec les standards comptables locaux.

En analysant les répercussions concrètes du Pilier 2 sur les choix structurants des groupes, la Commission a confirmé son rôle d'instance de dialogue et d'expertise, contribuant à une fiscalité internationale plus compréhensible et directement mobilisable par les acteurs économiques.

# Propriété intellectuelle

La **Commission Propriété Intellectuelle** d'ICC France, désormais présidée par Elisabeth Logeais (UGGC Avocats), avec le soutien de Cécile Foucher (Orange), ancienne présidente et vice-présidente actuelle, a poursuivi ses travaux dans un contexte marqué par l'évolution rapide des cadres juridiques européens et internationaux. Forte de sa dimension à la fois technique et stratégique, la Commission a abordé des thématiques centrales du droit de la propriété intellectuelle, à travers un dialogue nourri entre praticiens, entreprises, institutions publiques et organisations internationales.

Le 10 juin 2024, une réunion particulièrement dense s'est tenue dans les locaux du cabinet UGGC, réunissant de nombreux membres autour de sujets d'actualité. Les échanges ont permis de revenir sur les travaux de la Commission internationale d'ICC et de présenter des avancées concrètes, notamment le protocole d'accord signé entre l'OMPI, ICC et ICC France, visant à sensibiliser les PME à la gestion stratégique de leurs actifs de propriété intellectuelle grâce à un outil d'auto-évaluation innovant, anonyme et gratuit.

La réunion a également permis d'explorer plusieurs sujets techniques de premier plan. Max Brunner, chef de mission au ministère de la Justice, a présenté les premiers retours d'expérience sur le fonctionnement de la Juridiction Unifiée du Brevet (JUB). Il a mis en lumière les enjeux d'harmonisation, les opportunités pour les entreprises, et les perspectives offertes par la création d'un centre d'arbitrage et de médiation.

Une intervention de Mattéo Amerio, CEO de Navee, a permis de découvrir une technologie d'intelligence artificielle avancée de détection de contrefaçons sur les plateformes en ligne. Ce système, déjà testé sur plusieurs places de marché, offre des résultats prometteurs dans la lutte proactive contre la contrefaçon, en permettant l'identification et la suppression de contenus frauduleux dès leur publication.

Enfin, un éclairage a été apporté sur le rôle des « signaleurs de confiance », une nouvelle catégorie d'acteurs instaurée par le Digital Services Act. Elisabeth Logeais en a détaillé les contours, notamment en lien avec les pouvoirs confiés en France à l'ARCOM par la loi SREN, et les défis concrets liés à la mise en œuvre de ce mécanisme encore émergent tant pour les entreprises que pour les autorités de contrôle.

L'année 2024 marque aussi l'adoption de plusieurs événements et textes internationaux significatifs pour les droits de propriété intellectuelle, tels que les dessins et modèles, les ressources génétiques et savoirs traditionnels et les divers règlements européens concernant l'intelligence artificielle.



## FOCUS : Un partenariat stratégique OMPI – ICC – ICC France au service des PME

L'année 2024 a été marquée par une initiative structurante portée par la Commission Propriété Intellectuelle : le lancement d'un outil innovant d'auto-évaluation à destination des PME, développé dans le cadre d'un partenariat tripartite entre l'OMPI, ICC Global et ICC France. Signé en avril 2024, ce protocole d'accord illustre une volonté commune de démocratiser l'accès aux outils de gestion stratégique de la propriété intellectuelle, en particulier pour les entreprises de taille intermédiaire et les petites structures souvent éloignées des ressources expertes.

L'outil, mis à disposition gratuitement en ligne et disponible sur le site [www.icc-france.fr](http://www.icc-france.fr) permet à toute entreprise de faire le point de manière anonyme sur sa maturité en matière de propriété intellectuelle.

Il propose un diagnostic structuré, des conseils pratiques et une cartographie des actifs incorporels, facilitant ainsi la prise de conscience de l'importance de ces enjeux pour la compétitivité, l'innovation et la valorisation des savoir-faire. L'objectif est double : accompagner les PME dans une montée en compétence sur le sujet, et favoriser un changement culturel durable dans leur approche de la PI.

La Commission PI s'est mobilisée pour relayer cette initiative, en lien étroit avec les représentantes d'ICC et les équipes de l'OMPI. La réunion du 10 juin 2024 a permis de présenter l'outil aux membres de la Commission, de recueillir leurs premiers retours d'expérience et d'envisager des pistes de diffusion auprès des fédérations professionnelles, des chambres de commerce ou encore des pôles de compétitivité. L'enjeu : faire de ce dispositif un levier concret pour réduire les inégalités d'accès au droit de la PI, en particulier dans les filières industrielles, culturelles et technologiques.

Ce partenariat incarne pleinement la vocation d'ICC France : faire le lien entre le monde économique, les institutions internationales et les outils concrets au service des entreprises.

# Politique commerciale et Investissement

L'année 2024 aura été particulièrement dynamique pour la **Commission Politique Commerciale et Investissement** d'ICC France, présidée par Philippe Delleur (Alstom) secondé par Olivier Prost en tant que Vice-Président (Gide). À l'heure où les tensions géopolitiques s'aggravent et les obstacles au commerce se multiplient, la Commission s'est attachée à analyser, anticiper et influencer les grandes orientations commerciales européennes et internationales, en privilégiant le dialogue avec les acteurs économiques français.

Les négociations commerciales majeures, notamment l'accord UE-Mercosur, ont occupé une place centrale. La Commission a mis en évidence la nécessité d'un débat fondé sur des données rationnelles face aux oppositions souvent émotionnelles. Le risque d'inertie, semblable à celui observé dans l'accord d'investissement UE-Chine, a été souligné, incitant ainsi à une approche pragmatique et proactive.

La Commission a activement suivi les implications réglementaires européennes, particulièrement autour du Green Deal et du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). L'accent a été mis sur l'importance de la transparence et la proportionnalité pour éviter une charge administrative trop pesante pour les entreprises européennes et leurs fournisseurs de pays tiers ainsi qu'une perception négative de cette mesure emblématique du Green Deal dans de nombreux pays émergents.

Un autre axe majeur des travaux a porté sur la sécurité économique européenne. Face à la montée des tensions géopolitiques et économiques, notamment entre les États-Unis et la Chine, la Commission a plaidé pour une stratégie équilibrée fondée sur la protection des infrastructures critiques, l'innovation technologique et des partenariats internationaux renforcés. Elle a insisté sur l'importance de préserver l'accès des entreprises européennes à des chaînes d'approvisionnement robustes et diversifiées.

La réforme des mécanismes commerciaux européens a également été au cœur des échanges, avec une réflexion sur une éventuelle fusion entre la DG Trade et la DG Growth afin d'optimiser la coordination et la réponse européenne aux défis contemporains du commerce international dans une optique intégrée et en proposant des délais d'instruction plus courts du traitement des plaintes antidumping et antisubvention. La nécessité d'une application plus rigoureuse des instruments de défense commerciale a été soulignée afin de soutenir plus efficacement les entreprises européennes confrontées à des pratiques déloyales.

Enfin, la Commission a suivi attentivement les travaux de la 13e Conférence ministérielle de l'OMC. Malgré des résultats mitigés, elle a souligné l'importance stratégique du maintien du système multilatéral, notamment en matière de gouvernance des subventions, de règlement des différends commerciaux internationaux et de l'émergence d'un cadre propice au e-commerce, et d'une manière plus générale, au commerce des services digitaux.

21



## FOCUS : Décryptage du système commercial mondial par Dmitry Grozoubski

Dmitry Grozoubski, directeur de la Geneva Trade Platform, est intervenu lors de la réunion de décembre. Ancien négociateur commercial australien et expert reconnu des politiques commerciales internationales, Dmitry Grozoubski a présenté son ouvrage, "Why Politicians Lie About Trade", qui vise à démystifier les réalités complexes du commerce international et à déconstruire les discours simplistes souvent utilisés par les politiciens.

Lors de sa présentation, il a souligné l'évolution du système commercial international depuis la création du GATT en 1947, initialement conçu pour garantir la stabilité et la prévisibilité des échanges mondiaux. Selon lui, ce consensus fondamental a progressivement laissé place à une utilisation croissante des politiques commerciales pour atteindre des objectifs politiques et économiques spécifiques, notamment sous l'influence des États-Unis, de l'Union européenne et de la Chine.

Dmitry Grozoubski a particulièrement insisté sur le changement de paradigme introduit par l'administration Trump, caractérisé par une utilisation extensive et imprévisible des tarifs douaniers comme outil diplomatique. Il a alerté sur les risques d'une approche transactionnelle du commerce international, susceptible de générer instabilité et incertitude pour les entreprises.

Il a également évoqué les défis spécifiques auxquels l'Europe fait face dans ses négociations avec les États-Unis, compte tenu de sa structure économique et politique unique. Dmitry Grozoubski a recommandé à l'UE d'utiliser stratégiquement ses politiques existantes, notamment dans les domaines de la défense et de l'énergie, afin de faciliter les négociations et de préserver ses intérêts économiques.

Enfin, son analyse détaillée des impacts potentiels du CBAM a permis de mieux comprendre les perceptions négatives initiales dans les pays en développement et les moyens de surmonter ces résistances. Cette intervention a permis aux membres de la Commission d'appréhender avec nuance et profondeur les dynamiques contemporaines du commerce international, renforçant ainsi leur capacité à anticiper et à répondre efficacement aux défis commerciaux actuels.

# Responsabilité des entreprises et Anticorruption

Sous la présidence d'Yvon Martinet (DS Avocats), qui succède à Dominique Lamoureux, la Commission Responsabilité d'Entreprise et Anti-corruption s'est réunie à deux reprises : le 21 mai et le 2 décembre 2024. Dans un contexte réglementaire européen en pleine mutation, la Commission a choisi de se concentrer sur les nouvelles obligations des entreprises françaises en matière de durabilité et de conformité.

La directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), transposée en droit français, a suscité de nombreux débats. Elle impose aux grandes entreprises une transparence accrue sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Consciente des défis liés à la mise en œuvre pratique de cette directive, ICC France a lancé un module de formation spécifique afin d'aider les entreprises à maîtriser ces nouvelles obligations complexes. Cette formation, pilotée notamment par Yvon Martinet et Patricia Savin (DS Avocats), a reçu un bon accueil de principe.

La directive relative au devoir de vigilance (CS3D), adoptée par le Parlement européen en avril 2024 a également été commentée. Ce texte étend considérablement les responsabilités des entreprises en matière d'identification et de prévention des incidences négatives dans leurs chaînes d'activités. La Commission a mis en avant les nombreuses zones d'incertitudes juridiques soulevées par cette directive, notamment en ce qui concerne la définition des entités concernées et la portée des obligations à travers les différents cercles du groupe.

Les efforts d'ICC France pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre des normes européennes de reporting extra-financier se sont également traduits par l'instauration d'un dialogue direct avec la Présidente de la Haute Autorité de l'Audit (H2A) qui a permis de faire remonter des questionnements très concrets des entreprises (voir le Focus).

Enfin, ICC France a continué d'explorer les outils technologiques innovants pour renforcer les contrôles de conformité dans le commerce international. Le témoignage de la start-up Semsoft sur l'automatisation des contrôles réglementaires dans le transport maritime, utilisant des solutions d'intelligence artificielle, a ouvert de nouvelles perspectives pour une meilleure maîtrise des risques de corruption et de fraude commerciale.

Les travaux conduits par ICC dans la Commission CSR and Anticorruption ont été présentés, en particulier la révision des ICC Rules sur la lutte contre la corruption publiée en décembre 2023. Cette nouvelle édition renforce significativement les dispositifs d'intégrité et d'établissement de rapports, et insiste sur l'importance d'une culture d'intégrité au sein des entreprises.



## FOCUS : La Haute autorité de l'Audit (H2A) : un nouvel acteur clé pour la supervision de la durabilité

EFlorence Peybernes, Présidente de la H2A, a présenté de manière détaillée les missions et l'organisation de cette nouvelle autorité créée à la suite de la transposition de la directive CSRD. La H2A joue un rôle crucial dans la supervision des commissaires aux comptes et des organismes tiers indépendants (OTI) dans la certification des informations de durabilité. Composée d'un collège paritaire de 14 membres représentant divers secteurs économiques, la H2A contribue activement à aligner les pratiques professionnelles sur les attentes des acteurs économiques et à renforcer l'influence française dans les instances internationales.

Florence Peybernes a souligné que la directive CSRD représente un tournant majeur, exigeant des grandes entreprises une transparence accrue sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. La France, pionnière dans la transposition de cette directive, bénéficie ainsi d'une expérience avancée par rapport aux autres États membres européens.

Lors des échanges avec les membres de la Commission, elle a évoqué les défis rencontrés par les entreprises, notamment l'ampleur et la complexité des informations à collecter et à traiter. Elle a aussi précisé que les coûts associés à ces nouvelles obligations étaient plus élevés que précédemment, suscitant des inquiétudes parmi les entreprises.

Enfin, Florence Peybernes a insisté sur la nécessité d'éviter une fragmentation excessive des exigences comptables entre différentes régions du monde. La H2A s'engage ainsi à promouvoir une approche équilibrée et pragmatique, adaptée aux réalités économiques des entreprises tout en assurant une conformité rigoureuse avec les nouvelles normes de durabilité européennes.



Éléments de réflexion pour une cartographie de la corruption passive



# 6 GOUVERNANCE

### Conseil d'administration 19 mars 2024

Les comptes 2023 sont en ligne avec ce qui avait été prévu et le budget 2024 repose sur les hypothèses d'une poursuite de la campagne de prospection et d'une activité dynamique de la filiale, l'objectif étant de maintenir à l'équilibre les deux structures en 2024. Philippe Varin décrit les changements dans la gouvernance de l'Executive Board ainsi que les priorités de sa feuille de route en tant que futur Président : combattre les frictions dans le commerce, poursuivre les efforts de digitalisation, réformer les politiques de durabilité afin de supprimer les barrières aux solutions climatiques, et digitaliser à 100% les services d'arbitrage.

Le panorama des travaux en cours dans les Commissions met en valeur notamment le succès de la délocalisation à Marseille de la Commission bancaire, la réorientation sous un prisme européen de la Commission Concurrence, la préparation de la COP 29 à Bakou, et le semi-échec de la 13ème ministérielle de l'OMC qui confirme la crise du multilatéralisme.

La Secrétaire générale de la CUNDCI (Commission des Nations-Unies pour le droit commercial international), Anne Joubin-Bret a présenté le programme ambitieux de numérisation du commerce international initié depuis 2018 avec l'adoption de loi-modèle sur les documents transférables électroniques (MLETR), un travail d'harmonisation en cours sur les récépissés d'entrepôt et les warrants, un projet de Convention sur les documents de cargaison négociables ainsi qu'un projet du Japon sur l'impact des nouvelles technologies sur le règlement des différends par l'arbitrage et la médiation. Le débat avec les membres confirme l'intérêt de travailler encore plus étroitement avec la CNUDCI qui partage les mêmes objectifs que l'ICC, faire fonctionner le commerce grâce aux outils de la numérisation en apportant de la sécurité juridique aux opérateurs.



25

### Conseil d'administration du 22 mai 2024

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Le Visionnaire, centre de formation et de laboratoire de créativité et d'intelligence collective pour L'Oréal à l'invitation de Cynthia Sanfilippo.

Les différentes résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale du 26 juin ont été passées en revue : comptes 2023, budget 2024, cotisations 2024, renouvellement partiel du Conseil d'administration, et en particulier, du Président, Philippe Varin propose à Matthias Fekl de lui succéder, Erkki Maillard prenant la suite de Jacques Le Pape comme trésorier. Philippe Varin présente sa feuille de route pour son mandat de deux ans (2024-2026) qui détaille pour chaque grande priorité stratégique : commerce international, digitalisation, soutenabilité, état de droit, réforme du multilatéralisme les actions à réaliser. Il rappelle l'importance pour l'ICC de bénéficier du statut d'organisation internationale afin de pérenniser le siège à Paris.

Georges Affaki, décrit la composition et les activités de la Commission bancaire qu'il préside en insistant sur ces deux missions principales : contribuer à l'élaboration de règles contractuelles intégrées telles que le crédit documentaire, les encaissements, les garanties, et trancher les questions pratiques liées à leur application (Opinions). Il insiste sur l'importance des relations avec l'ACPR afin de disposer d'un cadre prudentiel favorable et sur le chantier de la digitalisation illustrée en France par la proposition de loi Attractivité qui transposera en droit français la MLETR. Hélène Dantoine, Directrice de la Diplomatie économique, ministère des Affaires étrangères explique de quelle manière sa direction soutient les entreprises dans leur internationalisation, attire les investisseurs étrangers, et oriente les normes internationales. Elle répond aux questions des administrateurs qui portent notamment sur l'intégration des questions environnementales et climatiques, et l'efficacité des sanctions.

### Conseil d'administration du 19 novembre 2024

Cette réunion sur Teams a permis de faire le point sur l'actualité d'ICC et celle d'ICC France avant de faire un point sur les travaux de la Commission Responsabilité d'entreprise et anticorruption (REAC) et d'accueillir l'invité, Secrétaire général des affaires européennes.

La feuille de route d'ICC porté par Philippe Varin a été partagé avec les Présidents des Commissions thématiques d'ICC France ce qui a permis d'identifier de nombreuses convergences. Une autre priorité pour sécuriser le siège d'ICC à Paris consiste à obtenir le statut d'organisation internationale.

Les comptes d'ICC France sont en ligne avec le budget avec notamment une maîtrise des frais de personnel. Le trésorier indique 3 inflexions dans les pratiques : l'avancement du calendrier budgétaire avec une présentation des comptes de l'année N-1 au Conseil d'administration de mars et pas de mai, une modification du barème des cotisations à la centaine supérieure afin de simplifier le barème, la poursuite d'une politique de placement de la trésorerie afin de maintenir la dynamique de produits financiers.

Les Commissions ont eu une activité soutenue sur le second semestre avec un changement de gouvernance à préparer pour la Commission Arbitrage et la prise de fonction réussie d'un nouveau Président dynamique pour la Commission Concurrence. Maître Yvon Martinet, Président de la Commission REAC a présenté la réorientation des travaux vers les sujets d'ESG avec notamment les directives CSRD et CS3D qui représentent de nouveaux défis pour les entreprises. Certains administrateurs les jugent supportables et créateurs de valeur dans le temps alors que d'autres regrettent la charge administrative qui en résulte pour les entreprises européennes, notamment les PME dans un contexte de pression concurrentielle exacerbée.

Le Secrétaire général des affaires européennes, Emmanuel Puisais-Jauvin a dressé un panorama complet des enjeux et défis de l'Union européenne et répondu aux nombreuses questions des administrateurs.



**ICC**  
France



**SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX**



**ET NOTRE SITE WEB**

